

OPC du canton de Berne	Chapitre 300	
<b>Classeur Aménagement des eaux</b>	<b>Etude de projet</b>	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 01.06.23	Sommaire	



<b>310 Principes et processus</b>	311 Processus 312 Planification participative
<b>320 Bases de l'étude de projet</b>	321 Bases nécessaires
<b>330 Analyse des déficits / planification des mesures</b>	331 Etat d'un cours d'eau 332 Concept de risque 333 Analyse des risques – Que peut-il se passer ? 334 Appréciation des risques - Que peut-on accepter ? 335 Planification des mesures 336 Espace réservé aux eaux 337 Analyse coût-utilité 338 Rétention des matériaux charriés / Plan de gestion des matériaux
<b>340 Convention d'utilisation et base du projet</b>	341 Généralités 342 Contenus de la convention d'utilisation 343 Contenus de la base de projet
<b>350 Etude d'impact sur l'environnement</b>	351 Objectif et bases 352 Soumission ou non à l'EIE 353 Déroulement et compétences
<b>355 Terres cultivables et protection des sols</b>	355 Généralités/Bases 356 Documentation 357 Procédure 358 Surfaces d'assolement 359 Protection des sols
<b>360 Ordonnance sur les ouvrages d'accumulation</b>	
<b>370 Publications et dossier de projet</b>	371 Publication de la participation et du dépôt public 372 Dossier d'un plan / permis d'aménagement des eaux 373 Contenus du rapport technique 374 Devis
<b>380 Acquisition de terrain</b>	381 Généralités / définitions 382 Principes en matière de dédommagement 383 Procédure

OPC du canton de Berne	Chapitre 300	
<b>Classeur Aménagement des eaux</b>	<b>Etude de projet</b>	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 01.06.23	Sommaire	

	384 Documents
<b>390 Autorisations selon le droit forestier</b>	391 Défrichements 392 Autorisations selon le droit forestier 393 Documents

